

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Catherine Harton

<https://www.cadre21.org/membres/b7ca17c3a6077e49e3627862>

Date d'obtention : 2024-02-16 19:45:03

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

L'importance de la collaboration entre professionnels. Qu'il y a des incidents de sextos impulsifs et malveillants. De ne jamais consulter les images qui ont été envoyés.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je connais une structure et un modèle de référence sur lequel basé mon intervention afin de respecter la loi et les droits de la victime. La trousse aide dans les décisions d'intervention en s'assurant de la cohérence et de l'éthique.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne pas consulter le contenu. Montrer de l'empathie et de la considération pour la victime. Se renseigner sur le contexte de l'envoi comme première étape afin de bien comprendre les enjeux.